

jamais changé,—c'est que, par son vote, la population a le droit de contrôler son Gouvernement.

Nous ne croyons pas qu'une minorité libérale ait, plus qu'une minorité conservatrice ou une minorité cécéliste, le droit de frustrer la volonté de la population par une attitude d'obstruction. A notre avis, l'opposition doit exposer son attitude avec vigueur et sincérité et faire tout son possible pour persuader la majorité au Parlement que, quand elle s'oppose à une mesure législative, son opposition est bien fondée. Mais, en dernière analyse, nous sommes d'avis que la volonté de la majorité au Parlement et, encore plus, de la majorité de la population doit passer avant tout. En fait, nous croyons qu'une minorité au Parlement ne doit pas tenter de faire obstacle à la volonté de la majorité, à moins d'être convaincue,—cela peut arriver,—qu'il y a en jeu un principe d'une si grande importance pour le pays qu'elle doit faire tout ce qu'elle peut pour que la question soit soumise à la décision de la population elle-même.

Pour ce qui est des promesses électorales du premier ministre, l'opposition libérale ne doit pas, à notre avis, tâcher de se substituer à la volonté de la majorité, ainsi qu'elle a été exprimée tout dernièrement aux élections. Une conviction fondamentale des libéraux veut que la population ait droit à ce qu'il soit entièrement donné suite aux promesses faites par le parti politique victorieux aux élections.

Je n'ai pas l'intention de dresser à la Chambre la liste des promesses faites par le premier ministre dans la dernière campagne électorale. Le discours du trône laisse prévoir la présentation de mesures législatives destinées à donner suite à plusieurs d'entre elles.

Je ne parle pas ici des parties du discours où il est question des affaires internationales ou du commonwealth. Si on excepte l'allusion à la conférence du Mont-Tremblant, à laquelle je vais revenir, les autres parties du discours auraient fort bien pu y avoir été mises par un gouvernement libéral. En vérité, les phrases mêmes y sont, dans bien des cas, l'écho de discours précédents. Ce n'est pas à dire qu'elles soient plus répréhensibles pour autant.

Quant aux autres mesures qui laissent prévoir une augmentation des pensions de vieillesse et d'autres prestations sociales, il est certain qu'il n'est pas un vrai libéral qui ne les accueille avec plaisir, du moins en principe. Tout ce qui nous préoccupe c'est de voir à quel point elles peuvent, sans dommage, s'inscrire dans le cadre de la situation

financière toute entière et quelle sera l'efficacité des mesures que le gouvernement pourra prendre afin d'empêcher la hausse du coût de la vie qui, si on n'y met bon ordre, pourrait vite annuler tous les avantages éventuels des augmentations envisagées.

Mon très honorable ami conviendra sans doute avec moi que l'imprécision des termes employés en ce qui concerne les avantages prévus pour les cultivateurs et les pêcheurs serait mieux à sa place dans un manifeste de parti que dans un programme législatif. Toutefois, nous verrons précisément ce qui en est lorsque ces expressions seront traduites effectivement dans un programme législatif. Nous en comprendrons alors précisément le sens et les effets. Tout comme les fermiers et les pêcheurs eux-mêmes l'opposition a hâte de voir quel sens précis auront ces mesures législatives, si même elles en ont.

Quant aux avances en espèces au titre du blé emmagasiné dans les fermes, disons qu'à notre avis les cultivateurs des Prairies et les citoyens du pays tout entier aimeraient beaucoup mieux savoir à quoi s'en tenir au sujet de la vente de notre blé.

Il est question dans le discours du trône de ce qu'on appelle un programme national de mise en valeur. Mais il n'y a là rien de neuf sinon l'engagement pris d'aider au financement de l'entreprise de Beechwood et la perspective prochaine de pourparlers en ce qui concerne la mise en chantier du barrage du bras sud de la Saskatchewan.

Il est évident qu'une partie des charges afférentes au programme de production et de transmission de l'énergie électrique dans les provinces atlantiques pèseront désormais sur les provinces alors que nous estimions, pour notre part, que ce financement devait se faire exclusivement par le trésor fédéral. Le discours du trône ne fait qu'une allusion extrêmement vague aux modifications fiscales. Les termes employés sont très loin des termes vigoureux et directs employés par le ministre des Finances en juin dernier.

Qu'on me permette de rappeler la déclaration qu'il faisait alors, telle que la rapporte la *Presse canadienne* dans la *Gazette* de Montréal du 26 juin.

L'article est intitulé: "Réductions d'impôt et majorations des pensions dans le budget d'automne"; en voici le texte:

*Ottawa, 25 juin (PC)*—M. Donald Fleming, ministre des Finances, a déclaré ce soir qu'il se propose de présenter un nouveau budget l'automne prochain en vue de réduire les impôts, d'accroître la pension de vieillesse et peut-être aussi de réduire les dépenses du gouvernement.

Le nouveau ministre des Finances du gouvernement conservateur-progressiste a aussi déclaré, au cours d'une entrevue, qu'il tentera, aussitôt que